

## ARRETE MUNICIPAL N°20240009

### REGLEMENTANT LES TRAVAUX DE MAINTENANCE FTTH SUR LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

**Vu** les articles L.411-1 à L. 411-5 et R. 411-1 à R. 417-10 du Code de la Route,

**Vu** les articles L. 2212-1 à L. 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 113-1 du Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière, ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1997,

**Vu** la demande en date du 10 janvier 2024 de l'entreprise **ERT-TECHNOLOGIES**, domiciliée 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES, représentée par Monsieur PINTO Rogerio,

**Considérant** qu'il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique,

**Considérant** que dans le cadre des missions de délégation de service public, l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES doit intervenir de manière récurrente sur plusieurs voies publiques de la Commune, pour des travaux d'audit et de reprises sur fibre optique FFTTH,

**Considérant** le caractère répétitif et, le cas échéant, urgent de certaines de ces interventions,

**Considérant** que la réalisation de ces travaux nécessite la mise en place de dispositifs particuliers de circulation et de stationnement pour assurer la sécurité des usagers et des personnels intervenant sur ces voies,

**Considérant** l'opportunité de prendre un arrêté pour réglementer ces situations,

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 :**

A compter du **01 février 2024** et **jusqu'au 31 août 2024**, l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES est autorisée à exécuter les travaux susmentionnés **n'excédant pas 2 jours**, sur l'ensemble du territoire de la Commune de Bassussarry.

#### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est valable uniquement pour les chantiers ne nécessitant pas de dévier la circulation.

#### **ARTICLE 3 :**

Durant cette période,

- Des mesures provisoires de circulation alternée pourront être mises en place ;
- Le stationnement et le dépassement de tout véhicule pourra être interdit dans l'emprise des travaux ;
- La vitesse des véhicules pourra être limitée (à 30km/h) aux abords du chantier.

#### **ARTICLE 4 :**

Des moyens de signalisation appropriés seront mis en place pour permettre l'exécution du présent arrêté par et sous la responsabilité de l'entreprise visée à l'article 1.

L'entreprise ERT-TECHNOLOGIES aura la charge de la signalisation réglementaire de leur chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

En raison du nombre important de travaux qui sont engagés tout au long de l'année sur la commune, pouvant nécessiter des fermetures de voies, le présent arrêté ne dispense pas ERT-TECHNOLOGIES d'avertir la Mairie de toutes leurs interventions à venir.

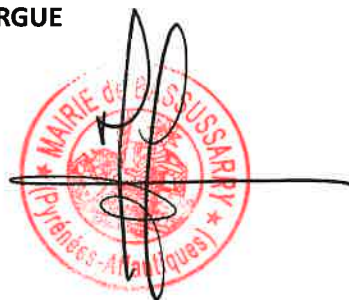
**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz.
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry, le 10 janvier 2024

Le Maire,

**Michel LAHORGUE**





# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



## Gestionnaires des réseaux routiers

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : PINTO Prénom : ROGERIO  
Dénomination : ERT TECHNOLOGIES Représenté par : Kahina Berthi  
Adresse Numéro : 9 Extension : Nom de la voie : ZA DE PLANUYA  
Code postal 6 4 2 0 0 Localité : ARCANGUES Pays : FRANCE  
Téléphone 0 7 7 7 9 2 6 3 3 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : r.pinto @ ert-technologies.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Toute la commune  
Code postal 6 4 Localité :

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux :  
Maintenance Reseau THD/DSP 64  
Date prévue de début des travaux : 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 8 0

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 8 0 Date de début de réglementation 0 1 0 2 2 0 2 4  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

<b>Circuler</b>	<b>Stationner</b>	<b>Dépasser</b>
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

L'ENTREPRISE S'ADAPTERA PAR UN ALTERNAT, SENS PRIORITAIRE.

.....

.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : PINTO Prénom : ROGERIO

Dénomination : ERT TECHNOLOGIES Représenté par : Kahina Berthi

Adresse Numéro : 9 Extension : Nom de la voie : ZA DE PLANUYA

Code postal 6 4 2 0 0 Localité : ARCANGUES Pays : FRANCE

Téléphone 0 7 7 7 9 2 6 3 3 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : r.pinto @ ert-technologies.fr

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 1 0 0 1 2 0 2 4

Nom : CAZEDEBAT Prénom : Marie Qualité : ASSISTANT PROJET THD

**Importance : Haute**

Bonjour madame, monsieur,

Après notre dernière demande d'arrête effectuée, nous avons travaillé en collaboration avec l'ADM-64 pour l'élaboration d'un arrêté type qui permettra de défendre les intérêts de toutes les parties. Dans un premier temps nous avons convenu d'effectuer une demande de 90 jours à l'issue de laquelle nous effectuerons une réunion pour faire le bilan.

Suite à l'arrivée à échéance de ces arrêtés permanents, nous nous permettons de vous demander leur renouvellement pour une période de 6 mois à partir du 01 février 2024.

Vous trouverez ci-joint :

- La demande d'arrêté de circulation pour travaux de maintenance FTTH préremplie,
- Le modèle d'arrêté de circulation prérempli,
- la présentation du Point Maintenance du 13/10/2023 avec l'ADM64 .

Nous restons à votre disponibilité pour toute question,

Bien cordialement,

**Marie CAZEDEBAT**

Assistant Administratif Et Technique

FFTH POIV



Fixe : 01 71 58 11 60  
GSM : 06 26 25 29 33  
Mail : [m.cazedebat@ert-technologies.fr](mailto:m.cazedebat@ert-technologies.fr)  
Agence : SUD OUEST

**ALTICE Technical Services France**

[www.ert-technologies.fr](http://www.ert-technologies.fr)